

NUMÉRO 1409-1114

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Josephdes-Érables, tenue le 8 septembre 2014 à 19h30, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy,M. Luc Perreault,M. Christian Roy,M. Éric Lessard,M. David Lessard,Mme Roxane Nadeau.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jeannot Roy. Est aussi présente Madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1409-1114-2

Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à 18. Varia : a) Bibliothèque et b) entente inter municipale. L'item varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Suivi du procès-verbal

Aucun point n'est discuté.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 août 2014

1409-1114-4

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le procès-verbal de la séance du 11 août 2014, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. <u>Lecture et approbation des comptes</u>

1409-1114-5

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois d'août, pour un montant totalisant 19 287.61\$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Il est 20h10, messieurs Christian Roy et David Lessard se joignent à la séance.

6. Rapport du directeur des Travaux publics

Le directeur des Travaux publics, monsieur Louis-Marie Lessard, fait rapport au Conseil sur les travaux qui ont été faits au cours du mois d'août.

1409-1114-6

Il est proposé par M. Chritian Roy et résolu que des travaux de voirie seront fais à la hauteur du 212 rang des Érables pour un montant estimé de 6 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. Contrat de Marie-Josée Mathieu

1409-1114-7

Il est proposé par M. David Lessard et résolu que Mme Mélanie Roy, Mme Roxane Nadeau et M. Jeannot Roy soient autorisés à signer le contrat de Marie-Josée Mathieu pour le poste de Directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. <u>Appui à la demande d'aide au Programme d'infrastructures Québec-</u> <u>Municipalités</u>

ATTENDU que le sous-volet 5.1 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* (PIQM) permet aux municipalités du Québec de réaliser des projets de construction d'infrastructures municipales;

ATTENDU que la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce et la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables doivent assurer la sécurité de la collectivité et doivent pallier la désuétude de la caserne existante;

ATTENDU que la construction d'une nouvelle caserne est nécessaire ;

ATTENDU qu'une entente inter municipale est intervenue en octobre 2011 entre la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce et la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables prévoyant entre autres, les modalités de partage pour l'acquisition d'immobilisations ainsi que pour les dépenses de fonctionnement notamment pour les services contre l'incendie et la protection civile ;

1409-1114-8 POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller M. Christian Roy et résolu :

- Que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables appuie le projet de construction d'une caserne évaluée à 2 975 402\$ tel que présenté par la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce et appuie la Ville dans sa demande d'aide financière au montant de 2 231 552\$ au *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* (PIQM) du *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* (MAMOT);
- Que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, en tant que copropriétaire, s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet en fonction de l'entente inter municipal

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. Discrétionnaire du Député – Approbation du coût des travaux

1409-1114-9 Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu :

- Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang des Érables Nord, pour un montant subventionné de 17 719.30 \$ plus les taxes, conformément aux exigences du ministère des Transports.
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. CPTAQ - Demande de Ferme Lessard et Fils inc.

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation faite par Ferme Lessard et fils inc. pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une partie du lot 4 373 777, d'une superficie de 410,5 m² visant à consentir à deux résidences une servitude permettant le rejet d'eau provenant de leurs futures installations septiques dans le fossé déjà existant.

CONSIDÉRANT que cette demande n'entraîne pas une diminution du potentiel agricole du milieu environnant;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme à la réglementation municipale;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables appuie la demande d'autorisation de Ferme Lessard et fils inc. pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une partie du lot 4 373 777, d'une superficie de 410,5 m² visant à consentir à deux résidences une

servitude permettant le rejet d'eau provenant de leurs futures installations septiques dans le fossé déjà existant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11. Saison de déneigement 2014-2015

1409-1114-11

Il est proposé par Mme Mélanie Roy et résolu que le comité de déneigement soit formé de M Éric Lessard, M David Lessard et de M Jeannot Roy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12. <u>Avis de motion – Règlement concernant la Berce du Caucase</u>

Monsieur le conseiller Luc Perreault donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil un règlement concernant la Berce du Caucase.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13. Formation ADMQ

CONSIDÉRANT que la Directrice générale et secrétaire-trésorière est inscrit à l'Association des directeurs municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT que la formation est obligatoire pour l'ADMQ depuis janvier 2014 ce qui représente trois cours par période de douze mois;

À CES CAUSES, il est proposé par Mme Roxane Nadeau et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables s'engage à payer les frais de la formation de base de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour Mme Marie-Josée Mathieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14. <u>Déjeuner des Josérabliens</u>

Marie-Josée Mathieu informe les membres du conseil que le déjeuner des Josérabliens se tiendra le 26 octobre 2014 à 10h30 au Journel. Cette année les places seront limitées à 180.

15. Valorisation des porteurs de traditions

Suite à une rencontre avec Mme Johanne Lessard, directrice générale du musée Marius Barbeau, Marie-Josée Mathieu informe les conseillers que suite à une entente culturelle entre la MRC et le Ministre de la Culture et des communications, il y aura deux capsules web seront faites dans notre municipalité, concernant les vieux métiers toujours pratiqués. Il n'y aura aucun frais pour la municipalité.

16. Rapport du maire

Le maire, M Jeannot Roy, fait un rapport sur la dernière rencontre des maires qui a eu lieu la semaine dernière.

17. Correspondance

Seules la correspondance demandant des délibérations sera retenue aux fins du procès-verbal.

18. <u>Varia</u>

a) Bibliothèque

Madame Roxane Nadeau nous fait un bref rapport de sa rencontre avec le réseau Biblio

b) Entente inter municipale

M Jeannot Roy, Mme Mélanie Roy et M Luc Perreault s'entendent sur une date dans les prochaines semaines pour une rencontre avec la ville de Saint-Joseph

c) Salon des exposants

1409-1114-18c

Il est proposé par le conseiller M David Lessard et résolu d'autoriser messieurs Louis-Marie Lessard et Jocelyn Groleau de visiter le salon des exposants qui aura lieu dans le cadre du congrès annuel de la *Fédération québécoise des Municipalités*. Il est de plus résolu que les frais de déplacement et de repas leur soient remboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

19. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

20. Levée de la séance

1409-1114-20

À 21h30, il est proposé par la conseillère Mme Roxane Nadeau et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire	Marie-Josée Mathieu, directrice générale